



DEPARTEMENT DE L'HERAULT - ARRONDISSEMENT DE BEZIERS
Commune de POMEROLS

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 11 MARS 2021 à 18h

L'an deux mille vingt et un, le 11 mars à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Le Maire, Laurent DURBAN à la salle des fêtes 4, Avenue de Pézenas, de la commune de Pomerols.

Présents :

Mrs Mickael DERRIEUX, Laurent DURBAN, Bernard ICHÉ, Jean-Louis LAUX, Franck LERICHE, Gérard ORTIZ, Christian RIBEIRO, Thierry SICARD, Claude STEKELOROM.

Mmes Ana BAYONA, Fabienne FABRE, Catherine RAMOUILLET, Marie-Aimée POMAREDE, Sylvie SALVADOR, Nelly SORLI, Marie-Line THIEULES.

M. Jean CRESPO, D.G.S de la commune de Pomérols.

Mme Stéphanie BROUSSET, service administratif

Procuration :

Mme Céline CAPDIVILA a donné procuration à Mme Marie-Aimée POMAREDE.

Mme Angelica LE-GOFF a donné procuration à M. Laurent DURBAN.

M. le Maire propose de nommer Mme Fabienne FABRE comme secrétaire de séance.

M. le Maire met au vote le PV de la séance du conseil municipal du 20/01/2021 : **Adoption à l'unanimité.**

1- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

- BUDGET ANNEXE DU CAMPOTEL
- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LE DOMAINE DE MARCHE GAY
- BUDGET GENERAL

Les comptes de gestion de l'exercice 2020 sont présentés par M. CRESPO.

M. le Maire fait procéder au vote

Adoption à l'unanimité

2- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF 2020

- BUDGET ANNEXE DU CAMPOTEL
- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LE DOMAINE DE MARCHE GAY
- BUDGET GENERAL

Les comptes administratifs de l'exercice 2020 sont présentés par M. CRESPO.

Monsieur le Maire, Laurent DURBAN ne prend pas part au vote et sort de la salle

Monsieur Bernard ICHE, 1^{er} adjoint fait procéder au vote des comptes administratifs 2020

Adoption à l'unanimité.

3- AFFECTATION DES RESULTATS 2020

- BUDGET ANNEXE DU CAMPOTEL
- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LE DOMAINE DE MARCHE GAY
- BUDGET GENERAL

Les comptes de résultats de l'exercice 2020 sont présentés par M. CRESPO.

M. le Maire fait procéder au vote

Adoption à l'unanimité

4- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU CAMPOTEL

M. CRESPO donne des explications par chapitre concernant la section de fonctionnement et d'investissement pour les dépenses et les recettes

M. le maire met au vote le budget primitif 2021 du Campotel

Adoption à l'unanimité.

5- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU LOTISSEMENT MARCHE GAY

M. CRESPO donne des explications par chapitre concernant la section de fonctionnement et d'investissement pour les dépenses et les recettes.

M. le Maire met au vote le budget primitif 2021 du lotissement marché GAY.

Adoption à l'unanimité.

6- APPROBATION DU BUDGET GENERAL 2021

M. CRESPO donne des explications par chapitre concernant la section de fonctionnement et d'investissement pour les dépenses et les recettes.

M. le Maire met au vote le budget général 2021.

Adoption à l'unanimité.

7/ ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT 2021

Chaque année, la commune reverse une partie du coût des prestations réalisées par leurs services à la Communauté d'agglomération dans le cadre du transfert des compétences. Cette année se rajoute la compétence liée aux eaux pluviales et défense incendie. Le montant définitif de l'attribution de compensation s'élève à un montant total de 42 741 € (34 207 € en fonctionnement et 8 534 € en investissement)

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité.**

8/ CESSION DES MACROS LOTS 5 ET 6 DU QUARTIER MARCHE GAY à la société UNITI

Le montant de la cession à la société UNITI pour l'ensemble des deux macros lots est de 1 689 820 €

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité.**

9/ CESSION DU MACROS LOT 4 DU QUARTIER MARCHE GAY à la société SASU AGY CONCEPT IMMO

Le montant de la cession à la société SASU AGY CONCEPT IMMO est de 845 640 €

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité.**

10/CESSION DE LA PARCELLE N523 A LA SCI SP2C

Le montant de la cession à la société à la SCI SP2C est de 2928 €

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité.**

11/ PROCEDURE DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU DE LA COMMUNE : ATTRIBUTION DU MARCHE D'ETUDE BETU

Trois entreprises ont été consultées. M. Le Maire propose de choisir l'entreprise BETU pour un montant de 14 790 €.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité.**

12/ DENOMINATION DE LA VOIE DU LOTISSEMENT « LE CLOS DU DONARO »

La commune a proposé à l'aménageur le nom de la voirie : « Impasse de Donaro »

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité.**

13/ DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR LA PASSATION DES MARCHES, ACCORDS –CADRES ET CONVENTIONS DONT LE MONTANT NE DEPASSE PAS 40 000 €

Afin de faciliter la gestion courante de la commune, cette délibération permet au maire de pouvoir passer les contrats et marchés inférieurs à 40 000 € HT et leurs avenants par décision administrative sans l'approbation au préalable du conseil municipal. Monsieur le maire aura l'obligation de tenir informé l'ensemble des conseillers municipaux aux prochaines réunions des conseils municipaux
M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité.**

14/ RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE LOGITUD SOLUTION

Ce contrat concerne le renouvellement du contrat de maintenance du logiciel pour le boîtier de « PVE » du policier municipal pour un montant de 308 € HT.
M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité.**

15/ ADHESION DE LA COMMUNE DE PAULHAN AU SERVICE D'ENLEVEMENT DES TAGS DU SIVOM DU CANTON D'AGDE

Le SIVOM du Canton d'Agde a accepté l'adhésion de la commune de PAULHAN au service de la Brigade d'enlèvement des tags. Il appartient à chaque commune membre du SIVOM de se prononcer sur cette adhésion.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité.**

16/ MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES : EXONERATION EXCEPTIONNELLE DU LOYER PENDANT DEUX MOIS

Vu la situation sanitaire due au 1^{er} confinement de mars, avril, mai 2020 et après fermeture, les assistantes maternelles ont demandé une exonération de 2 mois de loyer.
M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité.**

17/ MISE EN PLACE DE L'ETUDE SURVEILLEE A L'ECOLE PRIMAIRE ET FIXATION DES TARIFS

M. Le Maire propose de voter ce point à bulletin secret : **Adoption à l'unanimité.**

Une demande a été faite par des parents d'élèves pour la mise en place d'une étude surveillée.

Cette étude devait avoir lieu sur 4 jours avec un minimum de 3 enseignants.

Début d'année scolaire, seules les enseignantes de CP et CM1 sont volontaires et sur 2 jours uniquement. (De 17h15 à 17h45).

Un coût a été déterminé : - 35 €/ enfant par trimestre pour l'étude uniquement.

- 63 €/enfant par trimestre pour les élèves fréquentant la garderie et l'étude.

Sachant que ce prix a été établi en fonction du taux horaire moyen des enseignants avec une participation de la commune à hauteur de 1/3 du coût.

M. Le Maire pense que : « ça serait bien qu'au moins 4 institutrices adhèrent à ce service, ce qui mettrait tous les élèves à égalité. »

Ce budget est mis au vote : **12 « non », 5 « oui » et un bulletin « nul »**

Le conseil municipal prend acte des réponses négatives.

Le vote aurait été certainement différent si au moins 4/5 institutrices participent à cette étude surveillée sur 4 jours.

18/ QUESTIONS DIVERSES

- Demande de rendez vous de « la Calendreta » d'Agde pour une demande de subvention de 70 €/enfant scolarisé dans leur établissement.

- Prise d'un arrêté pour autoriser notre policier à intervenir pour contrôler des dossiers d'urbanisme.

- L'acquéreur du « Château des demoiselles Fraisse » s'est désisté.

- M. le Maire doit rencontrer prochainement un médecin qui serait susceptible de s'installer sur Pomérols, ainsi qu'une orthophoniste.

La séance est levée à 19H45